

ARRÊTÉ EN CONSEIL
CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Numéro 2143

PRÉSENT :

Le lieutenant-gouverneur en conseil

CONCERNANT une enquête sur l'adminis-
tration générale de l'Hôpital Saint-
Michel

-----ooo0ooo-----

IL EST ORDONNE, sur la proposition du ministre
de la santé:-

QUE la commission instituée sous l'autorité de
la Loi des commissions d'enquête (Statuts refondus, 1941,
chapitre 9) par l'arrêté en conseil numéro 1456 du 21
juin 1961 et formée de monsieur Jean Tellier, juge des
Sessions de la paix à Montréal, comme seul commissaire,
soit tenue de faire enquête et rapport sur la question
additionnelle suivante, savoir l'organisation et l'admi-
nistration de l'Hôpital Saint-Michel, corporation cons-
tituée par lettres patentes du 3 décembre 1956, du point
de vue financier y compris toute transaction avec le
docteur Conrad Lemay ou par son intermédiaire;

QUE cette commission soit tenue de faire un
rapport distinct sur cette question additionnelle et ce,
dans les trois mois des présentes.

Approuvé ce 25^e
jour d'octobre 1961.

Paul Comtois

Jean Lesage

LIEUTENANT-GOUVERNEUR.